

Réunion du Conseil Municipal du 25 mai 2023

Compte-rendu du « quart d'heure citoyens »

Personne sans identité : « Bonsoir, Serait-il possible que le canon de l'agriculteur fonctionne de 8h à 20h svp ? Cordialement »

Réponse de Madame la Maire : Pour les éffaroucheurs, il y a une tolérance de fonctionnement du lever du soleil au coucher du soleil. S'il fonctionne en dehors de ce créneau il faut contacter les services de la mairie en nous précisant le secteur et nous prendrons contact avec l'agriculteur. L'utilisation des éffaroucheurs se fait sur une courte période d'un mois et nous devons être en capacité de gérer leur fonctionnement en bonne intelligence ce qui a toujours été le cas jusqu'à présent. Généralement lorsqu'il y a un dysfonctionnement, il vient d'un dérèglement de la programmation.

M. Thierry BALLEREAU : « Bonjour ,Comme cela était prévu , un outil de comptage et d'analyse du trafic routier vient d'être installé Chemin Bas. Les agents chargés de la pose avec qui j'ai pu échanger sont surpris par le choix de l'emplacement. A cet endroit , l'enregistrement de la vitesse ne sera pas significatif et un positionnement plus près de la sortie du lotissement du Payré serait plus judicieux. Pour ma part, je pense que la configuration du chemin n'a pas été prise en compte pour le choix de l'emplacement. Il est regrettable de ne pas avoir consulté les riverains avant la mise en place du matériel. Peut-on repositionner ce matériel au bon endroit pour un résultat plus significatif ? »

Réponse de Fabrice BERJONNEAU : Je suis allé sur place avec Monsieur PERES, responsable des routes du Département, qui nous met à disposition le matériel moyennant finances.

L'endroit, où a été placé l'appareil de contrôle est à quelques mètres de son habitation, à l'endroit où les automobilistes semblent rouler vite.

L'appareil doit être enchaîné à un poteau, l'emplacement est donc parfait car il n'y a pas de poteau ni avant et ni après. De plus selon la réglementation, il ne doit pas être placé à proximité d'une intersection. Le meilleur endroit se trouve donc devant chez lui et au milieu des quelques maisons situées Chemin Bas. Les employés qui ont fait des remarques ont simplement dit que c'était bizarre que l'appareil soit posé sur un chemin. Ce type d'appareil se pose généralement sur des grands axes de circulation ou des routes où la circulation est excessive.

M. Pascal BRILLATZ : « Bonjour Un nouveau lotissement va être aménagé route de Malicot. Il fait suite à d'autres, et probablement précède d'autres à venir, **Quel est le plan d'aménagement urbain conséquent prévu, favorisant une circulation douce et sécurisée, piétons, vélos, fauteuils roulants/déambulateurs?** Reliant les divers pôles du bourg pharmacie, Ecole, salle des fêtes, place de l'église, CSC et le futur bâtiment, Coop, ...Avec cette spécificité du village maraîchin avec ces ruelles et petits cheminements Permettant aux enfants de s'approprier leur lieu de vie, et à chacun de retrouver la notion de village (et non de relais automobile) »

Réponse de Fabrice BERJONNEAU : On a déjà étudié la possibilité d'aménager l'accotement de façon à ce que la liaison piétonne et cycliste se fasse entre le futur lotissement et le lotissement de la Niquière qui a déjà un cheminement piéton vers les services techniques en traversant la Départementale pour rejoindre le bourg en toute sécurité. Cet accotement sera protégé par une lice et il y aura un passage piéton à la sortie du lotissement pour permettre à toutes personnes de traverser la route en toute sécurité. Il faut savoir que ce lotissement a une jonction avec le lotissement de M. Jubien et donc de lotissement en lotissement, on peut rejoindre le bourg en utilisant des voies douces.

Réponse de Madame la Maire : Je pense que dans ses propos, Monsieur Brillatz évoque également le village seniors donc il nous appartiendra de travailler la mobilité douce à partir de ce lotissement, il y a également toute la partie traversée devant la future coop qui fait partie du travail confié à l'ANCT. Il faudra revoir la circulation, les usages voitures, piétons et vélos, la mobilité douce, accessibilité handicapés.... Tous les projets de travaux sur la commune tiennent compte de ces paramètres.